

Glossaire des termes et principes

Sommaire

0.1 Papauté	iii
0.2 Magistère	iii
0.3 <i>Ex cathedra</i>	iii
0.4 Révélation divine / dogme	iii
0.5 Hérétique	iv
0.6 Schismatique	iv
0.7 Apostat	iv
0.8 Antipape	iv
0.9 Sedevacante ; position sédévacantiste	v
0.10 Vatican II	v
0.11 Secte Vatican II	v
0.12 <i>Novus Ordo Missae</i>	v
0.13 <i>Église Novus Ordo</i>	v
0.14 Catholique traditionnel	v
0.15 Faux traditionaliste	v
0.16 Œcuménisme	vi
0.17 Les religions non-catholiques sont fausses / Il n’y a pas de salut en dehors de l’Église catholique	vi
0.18 Paganisme / le culte d’autres dieux	vii
0.19 Islam	vii
0.20 Judaïsme	viii
0.21 Orthodoxie / orthodoxes orientaux	viii
0.22 Protestants	viii
0.23 Les catholiques ne peuvent prendre part à un culte non-catholique	ix
0.24 L’hérésie peut être manifestée par un acte	ix
0.25 L’Église catholique rejette tous ceux qui ont des vues opposées	xi
0.26 Rejeter un dogme de l’Église catholique, c’est rejeter toute la foi, puisque le Christ est le garant des ces dogmes	xi
0.27 Les catholiques ne tiennent pas communion avec les hérétiques	xii
0.28 Il faut résister aux clercs, y compris aux évêques et papes, s’ils s’écartent de la foi ; ils perdent automatiquement leurs fonctions s’ils deviennent hérétiques publics	xii
0.29 Indéfectibilité	xiv

Nous espérons que ce **glossaire des termes et principes** apportera une aide rapide à ceux qui ne sont pas familiers avec certaines des phrases, sujets ou principes fréquemment abordés dans ce livre. Puisque nous ressentons qu'il est plus avantageux ainsi, ce glossaire a été arrangé par thèmes plutôt que par ordre alphabétique.

Papauté - la fonction d'un pape (successeur de saint Pierre) qui fut fondée par Jésus-Christ sur saint Pierre comme tête de l'Église chrétienne (Mat. 16 :18-20 ; Jean 21 :15-17). Les évêques de Rome sont les successeurs de saint Pierre. Ils tiennent la même primauté dans l'Église chrétienne que celle que tenait saint Pierre dans l'Église apostolique.

Magistère - l'autorité enseignante de l'Église catholique, exercée par un pape lorsqu'il proclame un dogme avec l'autorité de la papauté. Les prononcements d'un vrai pape ne sont pas tous des enseignements du Magistère. Un pape parle magistériellement quand il réunit certaines conditions (tel que défini par le concile Vatican I). Ceux qui sont fidèles au Magistère sont ceux qui sont fidèles à ce que tous les papes à travers l'histoire ont enseigné dogmatiquement ou présenté comme ayant toujours été tenu par l'Église catholique.

Ex cathedra - Latin pour « *depuis la chaire.* » Se réfère au pape lorsqu'il parle infailliblement depuis la Chaire de saint Pierre et remplit les conditions pour un prononcement infaillible. C'est hérésie et péché mortel que de nier un prononcement *ex cathedra* d'un pape, lequel est irréformable (inchangeable), puisqu'il constitue le dogme que le Christ a révélé à l'Église.

Pape Pie IX, *Concile Vatican I*, Sess. 4, chap. 4, 1870 : « ...lorsque le pontife romain parle ex cathedra [depuis la chaire de St. Pierre], c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine en matière de foi ou de morale doit être tenue par toute l'Église, il jouit, en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise en la personne de saint Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que soit pourvue son Église lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi ou la morale ; par conséquent, ces définitions du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église. » ^[1]

Révélation divine / dogme - la vérité de Jésus-Christ est l'enseignement de la Révélation divine. L'Église catholique enseigne que les deux sources de la Révélation divine sont la sainte Écriture et la sainte Tradition ; leur contenu véritable est présenté par le Magistère de l'Église catholique. La Révélation divine prit fin avec la mort du dernier apôtre. Le dogme est immuable. Lorsqu'un pape définit un dogme, il ne rend pas un dogme vrai à partir de ce moment-là, mais il déclare solennellement,

sans se tromper, *ce qui a toujours été vrai depuis la mort du dernier apôtre*. On doit croire aux dogmes tels que l'Église « les a présentés une fois pour toutes, » sans s'en écarter pour parvenir à « une compréhension plus poussée. »

Pape Pie IX, *Concile Vatican I*, Sess. 3, chap. 4, sur la foi et la raison ; 1870, *ex-cathedra* : « En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée. » ^[2]

Pape Pie IX, *Concile Vatican I*, Sess. 3, chap. 4, can. 3 : « Si quelqu'un dit qu'il est possible que les dogmes proposés par l'Église se voient donner parfois, **par suite du progrès de la science**, un sens **différent** de celui que l'Église a compris et comprend encore, **qu'il soit anathème**. » ^[3]

Hérétique - une personne baptisée qui rejette un dogme de l'Église catholique. Les hérétiques sont automatiquement excommuniés de l'Église (*ipso facto*/par le fait même) sans aucune déclaration, pour avoir rejeté un enseignement autoritaire de la Foi.

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 29 juin 1896 : « De ce que quelqu'un, dit-il, ne croit point ces erreurs (à savoir les hérésies qu'il vient d'énumérer), il ne s'ensuit pas qu'il doive se croire et se dire chrétien catholique. Car il peut y avoir, il peut surgir d'autres hérésies qui ne soient pas mentionnées dans cet ouvrage, et **quiconque embrasserait l'une d'entre elles, cesserait d'être chrétien catholique**. » ^[4]

Pape St. Pie X, *Editae Saepe* ; 26 mai 1910 : « C'est un fait certain, bien établi, **qu'aucun autre crime n'offense si sérieusement Dieu et ne provoque Sa plus grande colère que le vice de l'hérésie**. » ^[5]

Schismatique - une personne baptisée qui refuse la communion avec un vrai pape ou avec de vrais catholiques. Aussi, les schismatiques sont presque toujours également des hérétiques. Les schismatiques encourent aussi l'excommunication automatique.

Apostat - une personne baptisée qui ne nie pas simplement une ou plusieurs vérités de la foi catholique, mais qui abandonne complètement la Foi chrétienne. Les apostats encourent aussi l'excommunication automatique.

Antipape - une personne prétendant faussement être le pape (c.-à-d. une personne prétendant faussement être l'évêque de Rome). Il y a eu plus de quarante antipapes

dans l'histoire de l'Église, dont certains ont régné à Rome. Ce livre prouve que la révolution Vatican II a été introduite par des hommes qui sont et étaient des antipapes, se présentant faussement comme vrais papes.

Sedevacante ; position sédevacantiste - *Sede* est le latin pour « chaire » et *Vacante* est le latin pour « vide. » Une période *sedevacante* est une période où il n'y a pas de pape : la Chaire de saint Pierre est vide. Cela se produit habituellement après la mort d'un pape ou après la démission de celui-ci ; ceci s'est produit plus de deux cent fois dans l'histoire de l'Église, et parfois durant plusieurs années. Les docteurs de l'Église enseignent, de plus, que la Chaire de Pierre deviendrait vacante si un pape devenait hérétique manifeste. La position sédevacantiste décrit la position des catholiques traditionnels soutenant que la Chaire de saint Pierre est présentement vacante, parce qu'il peut être prouvé que l'homme à Rome est un hérétique public, et n'est donc pas un vrai pape.

Vatican II - un concile qui s'est déroulé de 1962 à 1965. Vatican II prétendait être un concile général de l'Église catholique, mais c'était en réalité un « concile de voleur, » révolutionnaire, qui a enseigné des doctrines condamnées par l'Église catholique. Vatican II a introduit une nouvelle religion, et est responsable des incroyables fruits pourris et changements révolutionnaires qui s'en sont suivis.

Secte Vatican II - ce terme décrit l'Église de contrefaçon qui émergea depuis Vatican II, prophétisée dans les prophéties catholiques et la sainte Écriture. Ce livre prouve de façon détaillée que cette secte de contrefaçon est en proie à l'hérésie, à l'apostasie et aux scandales les plus affligeants. La secte Vatican II n'est pas l'Église catholique, mais la contrefaite du Diable qui vise à égarer les gens durant la Grande Apostasie.

Novus Ordo Missae - latin pour *Nouvelle Ordre de la Messe* ; se réfère à la nouvelle messe promulguée par Paul VI, le 3 avr. 1969.

Église Novus Ordo - comme employé dans ce livre, c'est le synonyme du terme « secte Vatican II, » qui décrit l'Église de contrefaçon Vatican II, la Nouvelle Messe et ceux qui y adhèrent.

Catholique traditionnel - une personne tout simplement catholique, qui adhère à la foi catholique de tous les temps, qui adhère à tous les dogmes proclamés par les papes et aux rites traditionnels de l'Église. Un catholique traditionnel n'accepte pas la fausse religion Vatican II, ni la Nouvelle Messe (le *Novus Ordo*), car ce sont des nouveautés opposées à l'enseignement catholique.

Faux traditionaliste - une personne qui adhère *de certaines façons* à la foi catholique traditionnelle (comme la résistance à l'œcuménisme ou à des aspects de Vatican

II), mais qui maintient en même temps quelque allégeance à la secte Vatican II. L'allégeance des « faux-traditionalistes » à la secte Vatican II, consiste généralement dans le fait qu'ils acceptent comme vrais papes les « papes » post-Vatican II, alors qu'il peut être prouvé que les « papes » post-Vatican II sont des antipapes (comme ce livre le montre).

Œcuménisme - se réfère à l'enseignement de Vatican II et des « papes » après Vatican II, visant à respecter, s'unir avec, prier avec, et estimer les fausses religions. L'« œcuménisme » tel que pratiqué et enseigné par la secte Vatican II, est directement condamné par l'enseignement catholique, les papes et toute la tradition de l'Église. Il place la vraie Religion sur un même pied d'égalité avec les fausses religions, et le vrai Dieu sur un même pied d'égalité avec les faux dieux. L'œcuménisme de la secte Vatican II est exposé en détails dans ce livre. Certains disent que l'œcuménisme, strictement parlant, se réfère à la pratique hérétique qui vise à s'unir aux sectes protestantes et schismatiques, tandis que le dialogue interreligieux se réfère à la même pratique avec des religions non-chrétiennes. Mais les deux termes sont synonymes aujourd'hui.

CONCEPTS CATHOLIQUES CONCERNANT LES RELIGIONS NON-CATHOLIQUES

Les religions non-catholiques sont fausses / Il n'y a pas de salut en dehors de l'Église catholique - L'Église catholique enseigne dogmatiquement qu'il n'y a qu'une seule religion véritable et un seul vrai Dieu. L'Église enseigne que toutes les religions non-catholiques sont fausses et appartiennent au Diable. C'est un dogme de la foi catholique qu'en dehors de l'Église catholique il n'y a pas de salut (*extra ecclesiam nulla salus*). Ceci fut défini sept fois par des papes parlant *ex cathedra*.

Pape St. Grégoire le Grand, cit. *Summo iugiter Studio* ; 590-604 : « La sainte Église universelle enseigne qu'il n'est pas possible d'adorer vraiment Dieu sauf en elle, et affirme que tous ceux qui sont en dehors d'elle ne seront pas sauvés. » ^[6]

Pape Eugène IV, *Concile de Florence*, « Cantate Domino » ; 1441, *ex cathedra* : « La sainte Église romaine croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui se trouvent en dehors de l'Église catholique, non seulement païens mais encore juifs ou hérétiques et schismatiques ne peuvent devenir participants à la vie éternelle, mais iront dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges à moins qu'avant la fin de leur vie ils ne lui aient été agrégés [attachés] ; elle professe aussi que l'unité du corps de l'Église a un tel pouvoir que les sacrements de l'Église n'ont

d'utilité en vue du salut que pour ceux qui demeurent en elle, pour eux seuls jeûnes, aumônes et tous les autres devoirs de la piété et exercices de la milice chrétienne enfantent les récompenses éternelles, et que personne ne peut être sauvé, si grandes que soient ses aumônes, même s'il verse son sang pour le nom du Christ, s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique. » ^[7]

Paganisme / le culte d'autres dieux - Le terme paganisme se réfère aux fausses religions polythéistes, tels que le bouddhisme, l'hindouisme, etc. L'Église catholique enseigne que les dieux adorés par les membres de religions païennes (qui rendent culte à divers dieux) sont des démons.

Psa. 95 :5 - « Parce que tous les dieux des nations sont des démons... »

1 Cor. 10 :20 - « Mais ce qu'immolent les gentils, ils l'immolent aux démons et non à Dieu. Or je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons... »

Pape Pie XI, *Ad Salutem* ; 20 avr. 1930 : « ...toutes les contraintes et la folie, tous les outrages et la luxure, introduits dans la vie d'un homme par les démons, à travers le culte de faux dieux. » ^[8]

Islam - une fausse religion révélée par le faux prophète Mahomet. Ses disciples sont appelés musulmans et suivent un livre appelé *le Coran*. Les musulmans rejettent la Trinité et la Divinité du Christ. Selon l'enseignement catholique, l'islam est une abomination et une secte diabolique (c.-à-d. une secte qui vient du Diable). Les musulmans sont des non-croyants (des infidèles) qui ont besoin d'être convertis pour le salut.

Pape Eugène IV, *Concile de Bâle* ; 1434 : « ...puisque'il faut espérer que... viendra la conversion à la foi catholique de la plupart de ceux qui appartiennent **à la secte impie [abominable] de Mahomet.** » ^[9]

Pape Calixte III ; 1455 : « Je m'engage à... exalter la vraie Foi, et extirper d'Orient **la secte diabolique [islam] de l'infidèle et réprouvé Mahomet.** » ^[10]

La secte Vatican II fait des louanges à l'islam et la considère comme une religion bonne.

Judaïsme - la religion qui rejette Jésus-Christ en tant que Messie et qui tentent de pratiquer l'ancienne Loi donnée par la médiation de Moïse. Le judaïsme soutient que le Messie n'est pas encore venu, qu'il doit venir pour la première fois. L'Église catholique enseigne que l'ancienne Loi a été révoquée par la venue du Christ, que c'est un péché mortel que de continuer à l'observer (Concile de Florence), et que les adhérents de la religion juive ne seront pas sauvés à moins qu'ils ne se convertissent à Jésus-Christ et à la foi catholique.

Pape Eugène IV, *Concile de Florence* ; 1441, ex-cathedra : « La sainte Église romaine croit fermement, professe et enseigne que les prescriptions légales de l'Ancien Testament qui se divisent en cérémonies, saints sacrifices, sacrements... une fois venu notre Seigneur Jésus Christ... ont pris fin et qu'ont commencé les sacrements du Nouveau Testament... Donc elle dénonce comme étrangers à la foi du Christ tous ceux qui depuis ce temps-là (la promulgation de l'Évangile) observent la circoncision, le sabbat et les autres prescriptions légales, et affirme qu'ils ne peuvent pas du tout avoir part au salut éternel... » ^[11]

Pape Benoît XIV, *A Quo Primum* ; 14 juin 1751 : « Assurément, ce n'est pas en vain que l'Église ait instauré la prière universelle offerte aux juifs infidèles, du lever du soleil jusqu'à son couchant, afin qu'ils puissent être sauvés, de leurs ténèbres à la lumière de la vérité. » ^[12]

Orthodoxie / orthodoxes orientaux - les partisans du schisme de l'Église catholique qui se déroula en 1054. Les « orthodoxes » rejettent le dogme de la papauté, l'infaillibilité papale et les treize derniers conciles dogmatiques de l'Église. Ils autorisent également le divorce et le remariage. Ils sont considérés comme des hérétiques et des schismatiques dans l'enseignement catholique. Ils ont besoin d'être convertis pour l'unité et le salut.

Pape Benoît XIV, *Allatae Sunt* ; 26 juil. 1755 : « En premier lieu, le missionnaire qui essaie, avec l'aide de Dieu, de ramener dans l'unité les schismatiques grecs et orientaux, devrait concentrer tous ses efforts dans l'unique objectif de les délivrer des doctrines en désaccord avec la foi catholique. » ^[13]

Néanmoins, la secte Vatican II dit que les « orthodoxes » n'ont pas besoin d'être convertis pour le salut. Elle enseigne qu'ils font partie de la véritable Église et qu'ils sont sur la voie du salut (comme prouvé dans ce livre).

Protestants - les adeptes des sectes qui se séparèrent de l'Église catholique depuis la révolte de Martin Luther en 1517. Les protestants rejettent le dogme catholique

dans un ou plusieurs domaines. Celui qui rejette ou proteste contre n'importe quel dogme catholique est un hérétique et est automatiquement (*ipso facto*) excommunié. Les protestants rejettent généralement les dogmes catholiques sur la prêtrise, la messe, les sacrements, la papauté, la nécessité de la foi et des œuvres, l'intercession des saints, etc.

Pape Pie XI, *Rerum omnium perturbationem* ; 26 jan. 1923 : « ...les hérésies engendrées par la Réforme [protestante]. C'est dans ces hérésies que l'on découvre dans l'humanité les débuts de son apostasie de l'Église... » [14]

Pape Léon XII, *Ubi Primum* ; 5 mai 1824 : « Il est impossible au Dieu véritable — la Vérité même, le meilleur, le plus sage Dispensateur, et le Rémunérateur des hommes bons — d'approuver toutes les sectes qui professent de faux enseignements souvent incompatibles et contradictoires entre eux, et de conférer à leurs membres des récompenses éternelles... par foi divine nous tenons un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême... C'est pourquoi nous professons qu'il n'y a pas de salut en dehors de l'Église. » [15]

Or, la secte Vatican II soutient que le protestantisme n'est pas une hérésie, que les protestants ne sont pas hérétiques, que leurs sectes sont des moyens de salut et font partie de la véritable Église.

D'AUTRES CONCEPTS CATHOLIQUES IMPORTANTS EMPLOYÉS TOUT AU LONG DE CE LIVRE

Les catholiques ne peuvent prendre part à un culte non-catholique -

Avant Vatican II, tous les manuels de théologie morale catholique réitéraient l'enseignement traditionnel de l'Église, à savoir que c'est péché mortel contre la loi divine de participer à un culte non-catholique. Après Vatican II, cette activité mortellement pécheresse est officiellement encouragée (voir, par ex., la section de ce livre intitulée *La secte Vatican II face à l'Église catholique sur la participation à un culte non-catholique*).

Pape Pie XI, *Mortalium Animos* ; 6 jan. 1928 : « On comprend donc, Vénérables Frères, pourquoi ce Siège Apostolique n'a jamais autorisé ses fidèles à prendre part aux congrès des non-catholiques... » [16]

L'hérésie peut être manifestée par un acte - Tandis que certaines personnes manifestent leur hérésie par des déclarations écrites ou orales, la plupart des déclarations hérétiques et apostates se manifestent par un acte, non par la parole. Les gens manifestent leur hérésie et leur apostasie en allant rendre culte dans des temples

non-catholiques, telles que la synagogue ou la mosquée, ou en rejoignant les protestants et les schismatiques qui rendent culte dans leurs églises.

St. Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, Pt. I-II, Q. 103, art. 4 : « Toutes les cérémonies sont des protestations de la foi en quoi consiste le culte divin intérieur. On peut professer sa foi intérieure par des actes aussi bien que par des paroles, et dans les deux cas il y a péché mortel si l'on affirme une erreur. » ^[17]

C'est pourquoi saint Thomas d'Aquin enseigne que si quelqu'un venait à rendre culte sur le tombeau de Mahomet, il serait un apostat. Un tel **acte** montrerait à lui seul qu'il n'a pas la foi catholique et qu'il accepte la fausse religion islamique.

St. Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, Pt. II, Q. 12, art. 1, obj. 2 : « Et si quelqu'un ...adorait le sépulcre de Mahomet, il serait réputé apostat. » ^[18]

Pape Pie IX, *Ineffabilis Deus* ; 8 déc. 1854, définition de l'Immaculée Conception : « ...de plus, par le fait même, ils encourent les peines portées par le droit **s'ils osent manifester par parole, par écrit ou par quelque signe extérieur**, ce qu'ils pensent intérieurement [de contraire à ce décret]. » ^[19]

Nous voyons ici que l'hérésie contre le dogme de l'Immaculée Conception peut être signifiée par la parole, l'écrit et « quelque signe extérieur. » En fait, dans son livre *Les principes de la théologie catholique*, Benoît XVI reconnaît que les actes et gestes œcuméniques que fait la secte post-Vatican II envers les schismatiques orientaux, signifient précisément que (selon la secte Vatican II) les schismatiques n'ont pas besoin d'accepter la primauté papale :

Benoît XVI, *Les principes de la théologie catholique*, p. 221 : « **Mais d'un autre côté, il ne peut absolument pas considérer la manière dont se présente la primauté aux XIX^e et XX^e siècles comme étant la seule possible et qui s'imposerait à tous les chrétiens.** Les gestes symboliques de Paul VI, jusqu'à son agenouillement devant le représentant du patriarche œcuménique [le patriarche schismatique Athénagoras], veulent justement exprimer cela... » ^[20]

Nous en discuterons davantage dans le livre, mais c'est un incroyable aveu de l'ancien chef de la secte Vatican II ; à savoir que les actes œcuméniques constituent une hérésie contre la primauté papale. C'est un clair exemple d'hérésie manifestée par un acte.

L'Église catholique rejette tous ceux qui ont des vues opposées - Ceux qui rejettent l'enseignement dogmatique de l'Église catholique sont condamnés, anathématisés et rejetés par l'Église.

Pape Pélage II, Lettre (1) *Quod ad dilectionem* ; 585 : « Mais si quelqu'un suggère ou croit ou prétend enseigner le contraire de cette foi, qu'il sache qu'il est condamné et aussi anathématisé selon l'opinion des même Pères. » ^[21]

Pape Eugène IV, *Concile de Florence*, « Cantate Domino » ; 1441 : « Donc tous ceux qui pensent des choses opposées ou contraires, l'Église les condamne, les réproouve, les anathématise et les dénonce comme étrangers au corps du Christ qu'est l'Église. » ^[22]

Rejeter un dogme de l'Église catholique, c'est rejeter toute la foi, puisque le Christ est le garant des ces dogmes -

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 29 juin 1896 : « ... peut-il être permis à qui que ce soit de repousser quelque'une de ces vérités, sans se précipiter ouvertement dans l'hérésie, sans se séparer de l'Église et sans répudier en bloc toute la doctrine chrétienne ? Car telle est la nature de la foi que rien n'est plus impossible que de croire ceci et de rejeter cela... Au contraire, celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu en tant qu'il est la souveraine vérité et le *motif propre de foi*. » ^[23]

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 29 juin 1896 : « Pénétrée à fond de ses principes et soucieuse de son devoir, l'Église n'a jamais rien eu de plus à cœur, rien poursuivi avec plus d'effort, que de conserver de la façon la plus parfaite l'intégrité de la foi. C'est pourquoi elle a regardé comme des rebelles déclarés, et chassé loin d'elle tous ceux qui ne pensaient pas comme elle, sur n'importe quel point de sa doctrine. Les Ariens, les Montanistes, les Novatiens, les Quartodécimans, les Eutychiens n'avaient assurément pas abandonné la doctrine catholique tout entière, mais seulement telle ou telle partie : et pourtant qui ne sait qu'ils ont été déclarés hérétiques et rejetés du sein de l'Église ? Et un jugement semblable a condamné tous les auteurs de doctrines erronées qui ont apparu dans la suite aux différentes époques de l'histoire. Rien ne saurait être plus dangereux que ces hérétiques qui, conservant en tout le reste l'intégrité de la doctrine, **par un seul mot, comme par une goutte de venin**, corrompent la pureté et la simplicité de la foi que nous avons reçue de la

tradition dominicale, puis apostolique. » [24]

Les catholiques ne tiennent pas communion avec les hérétiques - Tous ceux qui rejettent la foi de l'Église catholique sont en dehors de sa communion, des étrangers ; les vrais catholiques ne doivent tenir aucune communion avec ceux-ci.

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 29 juin 1896 : « Telle a été toujours la coutume de l'Église, appuyée par le jugement unanime des saints Pères, lesquels ont toujours regardé comme exclu de la communion catholique **ET HORS DE L'ÉGLISE QUICONQUE SE SÉPARE LE MOINS DU MONDE DE LA DOCTRINE ENSEIGNÉE PAR LE MAGISTÈRE AUTHENTIQUE.** » [25]

Pape St. Léon le Grand, *Sermon 129* : « C'est pourquoi, puisqu'en dehors de l'Église catholique, il n'y a rien de parfait, rien d'inviolé... **nous ne nous assimilons en aucune façon à ceux qui sont divisés de l'unité du Corps du Christ ; nous ne sommes unis dans aucune communion.** » [26]

Il faut résister aux clercs, y compris aux évêques et papes, s'ils s'écartent de la foi ; ils perdent automatiquement leurs fonctions s'ils deviennent hérétiques publics -

Code de Droit canonique de 1917, can. 188.4 : « En vertu de la renonciation tacite admise *ipso jure*, **sont vacants « ipso facto » et sans aucune déclaration, quelque office que ce soit si le clerc : ... (4) Apostasie publiquement la foi catholique.** » [27]

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 29 juin 1896 : « Nul ne peut donc avoir part à l'autorité s'il n'est uni à Pierre, **car il serait absurde de prétendre qu'un homme exclu de l'Église a l'autorité dans l'Église.** » [28]

Qu'est-ce qu'une défection publique de la foi ?

Code de Droit Canonique de 1917, can. 2197.1 : « Le délit est : (1) *public* s'il est déjà divulgué, ou s'il s'est produit ou se présente dans des circonstances telles, qu'on puisse juger avec prudence qu'il doit facilement être divulgué... » [29]

St. Robert Bellarmin, cardinal et docteur de l'Église, *De Romano Pontifice*, L. II, chap. 30 : « Enfin, les saints Pères enseignent à l'unanimité que non

seulement les hérétiques sont en dehors de l'Église, mais qu'ils sont aussi privés « ipso facto » de toute dignité et juridiction ecclésiastique. »

Dom Prosper Guéranger, *L'Année Liturgique*, Vol. 4, p. 379, sur la façon dont un laïque du V^e siècle a résisté et condamné Nestorius, son évêque, quand celui-ci afficha une hérésie manifeste : « C'est alors que Satan produisit Nestorius... **intrônisé dans la Chaire de Constantinople...** Dans l'année même de son exaltation, le jour de Noël 428, Nestorius, profitant du concours immense des fidèles rassemblés pour fêter l'enfantement de la Vierge-mère, **laissa échapper du haut de la chaire épiscopale cette parole de blasphème** : "Marie n'a point enfanté Dieu ; son fils n'était qu'un homme, instrument de la Divinité." A ces mots, un frémissement d'horreur parcourut la multitude. **Eusèbe, simple laïque, s'éleva pour exprimer l'indignation générale, et protesta contre cette impiété.** Bientôt, une protestation plus explicite fut rédigée et diffusée au nom des membres de cette Église désolée, **jetant l'anathème sur quiconque oserait dire** : "Autre est le Fils unique du Père, autre celui de la vierge Marie." **Cette attitude généreuse fut la sauvegarde de Byzance, et lui valut l'éloge des papes et des conciles.** Quand le pasteur se change en loup, le premier devoir du troupeau est de se défendre lui-même. » ^[30]

Pape St. Célestin, cit. St. Robert Bellarmin : « **L'autorité de Notre Siège Apostolique** a déterminé que l'évêque, le clerc ou le simple chrétien qui a été déposé ou excommunié par Nestorius ou ses partisans **après que ce dernier ait commencé à prêcher l'hérésie, ne seront considérés ni comme déposés ni comme excommuniés. Car celui qui a fait défection de la foi par de tels prêches, ne peut déposer ou excommunier personne.** » ^[31]

St. Robert Bellarmin, *De Romano Pontifice*, II-30 : « **Un pape qui est un hérétique manifeste cesse automatiquement (per se) d'être le pape et la tête**, de la même façon qu'il cesse automatiquement d'être un chrétien et un membre de l'Église. C'est pourquoi il peut être jugé et puni par l'Église. *C'est l'enseignement de tous les anciens Pères*, qui enseignent que les hérétiques manifestes perdent immédiatement toute juridiction. »

St. Robert Bellarmin, *De Romano Pontifice*, II-30 : « **Ce principe est très certain. Le non-chrétien ne peut en aucun cas être pape, comme l'admet lui-même Cajetan (ib. c. 26). La raison en est qu'il ne peut pas être la tête de ce dont il n'est pas un membre ; or celui qui n'est**

pas chrétien n'est pas membre de l'Église, **et un hérétique manifeste n'est pas un chrétien, comme l'enseignent clairement St. Cyprien (lib. 4, Epist. 2), St. Athanase (Scr. 2 cont. Arian.), St. Augustin (lib. De Grat. Christ. cap. 20), St. Jérôme (contra Lucifer) et d'autres; par conséquent l'hérétique manifeste ne peut pas être pape.** »

St. François de Sales, Docteur de l'Église, *Les Controverses*; 17 siècle, pp. 305-306 : « **...Or, quand il [le pape] est hérétique exprès, ipso facto, il tombe de son grade hors de l'Église...** » ^[32]

St. Antonin; 1459 : « **Dans le cas où le pape deviendrait un hérétique, il se trouverait, par ce fait seul et sans aucun autre jugement, séparé de l'Église.** Une tête séparée du corps ne peut, tant qu'elle reste séparée, être la tête du même corps dont elle a été coupée. Un pape qui serait séparé de l'Église par l'hérésie, par conséquent, cesserait par ce fait seul d'être la tête de l'Église. Il ne pourrait pas être un hérétique et rester pape, car, puisqu'il est en dehors de l'Église, il ne peut pas posséder les clefs de l'Église » (*Summa Theologica*, cit. Actes de Vatican I, V. Frond pub.)

St. Robert Bellarmin, *De Romano Pontifice*, sur le jugement des hérétiques : « ...car les hommes ne sont pas tenus, ou capables de lire dans les cœurs; mais **quand ils voient que quelqu'un est un hérétique par ses œuvres externes, ils jugent purement et simplement qu'il est un hérétique, et le condamnent comme un hérétique.** » ^[33]

Indéfectibilité - se réfère à la promesse du Christ, à savoir qu'Il sera toujours avec son Église (Mat. 28) et que les portes de l'Enfer ne peuvent pas prévaloir contre l'Église (Mat. 16). L'indéfectibilité signifie que l'Église catholique, jusqu'à la fin des temps, demeure ce qu'elle est. L'indéfectibilité de l'Église exige *qu'au moins un reste* de l'Église existera jusqu'à la fin du monde, que les enseignements officiels de l'Église ne pourront commettre d'erreur, et qu'un vrai pape n'enseignera jamais autoritairement l'erreur à l'Église toute entière. Ceci n'exclut pas des antipapes se présentant comme papes ou *une secte de contrefaçon dans les derniers jours qui réduise à un reste les adhérents de la véritable Église catholique, ce qui est précisément annoncé* pour les derniers jours et ce qui s'est passé durant la crise arienne.

Saint Athanase a dit : « Même si les catholiques fidèles à la tradition sont réduits à une poignée, ce sont eux qui sont la véritable Église de Jésus-Christ. » ^[34]

Notes

- [1] Peter Hünemann, Heinrich Denzinger, *Enchiridion Symbolorum, Symboles et définitions de la Foi catholique*, 38e éd., Éd. française, Éditions du Cerf, Paris, 2010, n°3074.
- [2] Denzinger, Éd. du Cerf, n°3020
- [3] Denzinger, Éd. du Cerf, n°3043.
- [4] Léon XIII, *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, encycliques, brevets, etc.* (Ed.1893), Hachette livre / BnF, Paris, 1893-1904, T.5, p.23.
- [5] Claudia Carlen, *The Papal Encyclicals*, The Pierian Press, Raleigh , 1990, Vol. 3 (1903-1939), p. 125, n°43
- [6] Claudia Carlen, *The Papal Encyclicals*, The Pierian Press, Raleigh, 1990, Vol. 1 (1740-1878), p. 230.
- [7] G. Alberigo, *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, Éd. française, Éditions du Cerf, Paris, 1994, T. II-1 (de Nicée à Latran V), p. 1183.
Denzinger, Éd. du Cerf, n°1351. Notez que le passage *qui paratus est diabolo et angelis eius* a été traduit, par la source citée, comme « qui est préparé pour le diable et ses anges. » Or une traduction plus exacte serait « qui a été préparé pour le diable et ses anges » C'est ainsi que ce terme est traduit en anglais : « *which was prepared for the devil and his angels.* » C'est cette dernière traduction qui sera employée dans la suite de ce livre.
- [8] *The Papal Encyclicals*, Vol. 3, p. 381, n°27.
- [9] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, pp. 984, 985.
- [10] Von Pastor, *History of the Popes*, II, 346.
Cit. Warren H. Carroll, *A History of Christendom*, Christendom Press, Front Royal, VA, Vol. 3 (*The Glory of Christendom*), p. 571.
- [11] Denzinger, Éd. du Cerf, n°1348.
- [12] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, pp. 41-42.
- [13] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 57, n°19.
- [14] *The Papal Encyclicals*, Vol. 3, p. 242, n°4.
- [15] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 201, n°14.
- [16] Pie XI, *Lettre encyclique Mortalium Animos contre l'œcuménisme*, Association Saint-Jérôme, Bruxelles, 1987, p.29.
- [17] St. Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, Pt. I-II, Q. 103, *La durée des préceptes cérémoniels*, art. 4, rép., Éditions du Cerf, Paris, 2003, T. 2, p. 694.
- [18] St. Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, Pt. II, Q. 12, *L'Apostasie*, art. 1, obj. 2, Éditions du Cerf, Paris, 1999, T. 3, p. 93.

-
- [19] Denzinger, Éd. du Cerf, n°2804.
- [20] « Card. » Ratzinger, Les principes de la théologie catholique - Esquisse et matériaux, Pierre Téqui éditeur, Paris, 1982, p.221
- [21] Heinrich Denzinger, The Sources of Catholic Dogma, Thirtieth Edition, B. Herder Book. Co., 1957, n°246.
- [22] Denzinger, Éd. du Cerf, n°1332
- [23] Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, T. 5, p.27.
- [24] Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, T. 5, p.23.
- [25] Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, T. 5, p.23.
- [26] Cit. Sacerdotium, n°2, Instauratio Catholica, Madison Heights, WI, p. 64.
- [27] The 1917 Pio-Benedictine Code of Canon Law, trad. Dr. Edward von Peters, Ignatius Press, 2001, p.83.
- [28] Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, T. 5, p.47.
- [29] Code de Droit Canonique de 1917, can. 2197.1, <http://catho.org/9.php?d=fn>
- [30] Dom Prosper Guéranger, The Liturgical Year, Loreto Publications, 2000, Vol. 4, p. 379.
- [31] Cit. St. Robert Bellarmin, De Romano Pontifice, L. II, chap. 30.
- [32] Internet, St. François de Sales, Lettre ouverte aux protestants, Les Controverses, Pt. II, chap. VI, art. XV, num. Institut du Christ Roi Souverain prêtre, § 1.
- [33] De Romano Pontifice, L. II, chap. 30.
- [34] Coll. Selecta SS. Eccl. Patrum. Caillu and Guillou, Vol. 32, pp. 411-412.